CONCOURS DE NOUVELLES DE LA VILLE DE SOORTS-HOSSEGOR RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2027

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU PRIX

À l'occasion du Salon du livre de Soorts-Hossegor qui se tiendra les 2, 3 et 4 juillet 2027, la commune organise un concours de nouvelles. Les nouvelles sont jugées par un jury et la meilleure est récompensée par un Prix.

ARTICLE 2 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Le respect du thème proposé et la qualité de l'écriture constituent les principaux critères de sélection.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Seul un texte peut être présenté par participant sous peine d'élimination.

ARTICLE 4 : THÈME DU CONCOURS

Le thème du concours est en lien avec le lauréat du Prix de la biographie de la ville de Soorts-Hossegor décerné lors de l'édition précédente. Cette année, la thématique est donc une citation extraite de la biographie *Letizia Bonaparte* de Laëtitia de Witt (éd. Tallandier) : « *En homme de son temps, il ne veut pas être un héritier.* ». Inclure la citation dans le récit n'est pas obligatoire.

ARTICLE 5 : NOUVELLES CONCOURANTES

Les nouvelles concourantes devront remplir les conditions suivantes sous peine d'exclusion du concours :

- Volume : 10 000 signes minimum, 12 000 signes maximum (cf : révision / statistique / **caractères espaces compris**).
- Format : La nouvelle doit être envoyée au format Word (.docx) ou équivalent (LibreOffice, etc.), et non en PDF. Merci de bien vouloir présenter votre texte en police Arial, taille 12, interligne 1,5.
- La nouvelle ne doit pas avoir été publiée par le passé.
- Veiller à ne pas indiquer le nom de l'auteur dans le texte de la nouvelle afin de garantir l'anonymat auprès du jury.
- Joindre une page de garde, dans un document à part, avec les mentions obligatoires suivantes :
 Le titre de la nouvelle ; le nom de l'auteur et ses coordonnées (adresse - numéro de téléphone - adresse courriel) ; la mention manuscrite : « Je certifie que je suis l'auteur de cette nouvelle et la signature de l'auteur et que je n'ai pas utilisé l'aide de l'IA pour la rédaction de ce récit. »

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE DÉPÔT

Pour participer, il suffit d'adresser la nouvelle accompagnée des mentions obligatoires :

- Avant le **jeudi 22 avril 2027, 17h.**
- À salondulivre@hossegor.fr par courrier électronique. Un courrier électronique sera envoyé à l'auteur pour confirmer l'enregistrement de sa participation.

ARTICLE 7 : REMISE DU PRIX ET ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Ce Prix est doté d'une enveloppe de 500 €. Il sera décerné au lauréat dans le cadre du Salon du livre à la mairie de Soorts-Hossegor. Sauf cas de force majeure, le lauréat, informé suffisamment à l'avance, devra obligatoirement être présent lors de la remise officielle du Prix. Le lauréat sera invité à intégrer le jury de la nouvelle pour l'édition qui suivra sa nomination. La nouvelle sera éditée et diffusée aux conditions définies par le Salon du livre. La participation à ce concours implique une totale acceptation des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES NOMS ET PUBLICITÉ

La commune de Soorts-Hossegor se réserve la possibilité de citer les noms des gagnants ainsi que celle d'utiliser leur image à des fins publi-promotionnelles.

ARTICLE 9 : MODIFICATION OU ANNULATION DU PRIX

La commune de Soorts-Hossegor se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la commune de Soorts-Hossegor ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

ARTICLE 10

Une copie écrite du présent règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, cette demande doit être effectuée auprès de la mairie de Soorts-Hossegor.
Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB sur la base du tarif lent en vigueur. Une seule demande de copie de ce règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par participant et pendant toute la durée du concours uniquement.